24RD1938
Accompagner les transitions et enjeux futurs de la réglementation pour les entreprises de la filière
2024

Bénéficiaire(s) du projet : FNB
Prestataire(s) : Grall & associés / CLUMIC / CL Conseils
Montant du soutien FBF : 100 000 €

Objectifs et contexte

Contexte

Les entreprises de la filière forêt-bois sont confrontées à une multiplication de textes réglementaires, aux niveaux national et européen, dans un contexte de transition écologique accélérée. Ces textes touchent tous les maillons de la chaîne : construction (RE2020, FDES), emballage (loi anti-gaspillage, REP), industrie (réglementation ICPE, bilans GES), traitement (restrictions sur les biocides et traitements de surface), ou encore aménagement extérieur (réglementation européenne sur les bardages traités).

Bien que la filière bois bénéficie d'atouts environnementaux reconnus, elle est parfois oubliée ou mal comprise dans l'élaboration des dispositifs, ce qui peut conduire à des distorsions de concurrence ou à des obligations inadaptées.

Face à ces enjeux, il est indispensable d'anticiper les évolutions, de structurer des outils communs pour les entreprises et de défendre les spécificités du bois français dans les négociations réglementaires. Cette action s'inscrit également dans la dynamique plus large d'accompagnement des entreprises vers une démarche RSE.

Objectifs + 2024

Les travaux engagés ont poursuivi un quadruple objectif :

- Anticiper les évolutions réglementaires en participant aux travaux institutionnels en cours, tant au niveau français qu'européen.
- Éclairer les décideurs publics sur les réalités industrielles de la filière bois, et notamment sur les impacts potentiels des mesures envisagées.
- Outiller les entreprises pour leur permettre de se mettre en conformité sans surcoûts injustifiés.
- Renforcer la vulgarisation des textes réglementaires via la production de supports pédagogiques et de synthèse.

Principaux résultats obtenus

2024 : Une année de combat collectif et de victoires structurantes

L'Interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.
Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53 Fax : 01 44 74 37 64 franceboisforet.fr
Siret : 490 149 135 00033

L'année 2024 aura été un tournant pour la filière bois : une année de crise, mais aussi une démonstration de force. Secouée par la mise en œuvre brutale de la REP PMCB, confrontée à des conditions climatiques extrêmes et à une avalanche réglementaire européenne (RED II, RPC, RDUE), la filière a su faire bloc. Dès le printemps, la Fédération a dénoncé une trajectoire d'écocontributions insoutenables, déconnectées de toute logique environnementale. Ce combat, relayé sur le terrain, dans les médias, et jusqu'à Matignon, a permis d'obtenir des avancées majeures : gel des barèmes, sortie des sciages bruts de la REP, lancement d'une refonte du système pour 2025.

En parallèle, les entreprises ont été accompagnées face aux nouvelles contraintes liées à la gestion de l'eau, à la certification biomasse, à la fiscalité, et aux menaces sur la sécurité des chantiers forestiers. Chaque sujet a été traité avec la même logique : **anticiper, défendre, et outiller les professionnels**. Les notes et argumentaires produits ne sont pas restés théoriques : ils ont été les armes de terrain d'un lobbying utile, partagé et assumé.

En 2025, le cap est clair : maintenir la pression pour rendre digeste cette complexité administrative croissante, continuer de démontrer que le bois n'est pas le problème, mais une part essentielle de la solution.

Valorisation envisagée

Toutes les notes produites au fil de l'année – analyses juridiques, décryptages réglementaires, argumentaires sectoriels – ne sont pas de simples documents internes. Elles nous servent à maintenir la pression, à faire valoir nos positions, à démontrer que la filière est organisée et force de proposition.

Mais surtout, elles sont des outils concrets mis à disposition de nos entreprises. Elles donnent les armes pour comprendre, pour argumenter, pour répondre et pour résister : le savoir, les bons mots, les bons leviers.

En 2025, nous poursuivrons ce travail de terrain. L'enjeu est désormais clair : obtenir une simplification des procédures, rendre cette avalanche réglementaire plus digeste, et faire en sorte que la conformité ne soit plus un frein mais un levier.

Indicateurs de résultats

- Indicateur 1 : nombre de notes techniques / de synthèse diffusées aux entreprises : 21
- Indicateur 2 : nombre de textes réglementaires suivis : 6
- Indicateur 3 : nombre de webinaires
 - 24 avril 2024 Présentation des dispositifs de soutien à la filière bois AAP IPPB et BCIB-20240424_155319 (Copy) on Vimeo au côté de l'ADEME
 - 17 mai 2024 – Comment réussir ses demandes de financements public, au côté d'ABF
 - 4 et 11 juillet 2024 – Quelles exigences RDUE pour les exploitants foresiters
 - 12 septembre 2024 – Présentation d'un projet de formation biodiversité
 - 13 septembre 2024 – Présentation du RPC (non enregistré)
 - 3 décembre 2024 - Webinaire - Comment mettre en œuvre les exigences RED II pour les fournisseurs bois-énergie ?
 - 8 janvier 2025 - Aides aux investissements industriels 2025 : dispositifs BCIB et IPPB